



## CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 10 FÉVRIER 2026

### PROCES VERBAL

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : MM. Pascal BOUVIER, Jean-Yves JOLY, Mickaël GIANOLIO, Mmes Annie GERMAIN, Claudine COSSON, Sandrine GUILLEMIN, Elisabeth LAMARD, MM. Emmanuel CHALUMEAU, Emilien CLERGET, Éric DAUDRY, Sébastien LOUREAU.

Absents excusés : MM. Damien COMTE et Bernard MONNIER.

M. Emmanuel CHALUMEAU a été nommé secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

Approbation du PV du conseil du 09 décembre 2025

- Approbation du CFU (Compte Financier Unique)
- Attribution d'un logement de type F1 bis
- Contrat Unique d'Insertion
- Convention avec l'Association Foncière
- Achat d'un terrain privé
- Vente d'un terrain communal
- Demande d'autorisation d'un food-truck
- Convention d'utilisation de l'équipe verte

### Informations et questions diverses

- ✓ Installation d'une pépinière à Villeveux
- ✓ Attribution pour les jeudis de pays
- ✓ Travaux Rue du Général Guyot
- ✓ Devis Jura Protection Incendie de remise aux normes des bâtiments publics
- ✓ Point sur divers travaux
- ✓ Comptes rendus de diverses réunions
- ✓ Demandes d'urbanisme
- ✓ Informations diverses

#### **1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 09 décembre 2025**

Le procès-verbal de la séance du 09 décembre 2025 a été validé à l'unanimité sans observation.

#### **2. Approbation du CFU (Compte Financier Unique)**

Après avoir entendu la présente du CFU par Monsieur le Maire, le conseil approuve le compte financier unique 2025 et arrête les résultats définitifs, comme suit :

Excédent de fonctionnement : 630 473,93 €

Excédent d'investissement : 79 065,88 €

Le résultat de clôture présente un excédent global de : 709 536,40 €

Les restes à réaliser en section d'investissement s'élèvent à 45 000,00 € en dépenses, ainsi, le résultat définitif 2025 est de 664 539,40 €.

*Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte Financier Unique 2025.*

#### **3. Attribution de type F1 bis**

La locataire au-dessus de la mairie ayant donné sa dédite pour quitter l'appartement le 15 décembre et après avoir reçu 4 dossiers complets en mairie, l'attribution du logement a été attribué à M. Julien FOURNIER et Mme Karly JANODY.

*Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le conseil municipal attribue la location de l'appartement à M. Julien FOURNIER et Mme Karly JANODY.*

#### **4. Contrat Unique d'Insertion (CUI)**

Durant 4 mois, M. GUILLOT a travaillé en tant qu'agent communal sur notre commune sous contrat avec ELAN EMPLOI. Les élus étant satisfaits de son travail, un CUI lui a été proposé avec Cap Emploi, pour une période de 6 mois renouvelable. Une subvention de l'état de 25 % sur 20h hebdomadaire travaillées nous sera versée chaque mois.

*Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal, approuve le CUI.*

#### **5. Convention avec l'Association Foncière**

Lors de la réunion de l'Association Foncière (AF) le 30 janvier 2026, le Président a proposé d'établir une convention de servitude entre la commune et l'AF concernant l'entretien d'un fossé qui se trouve en limite communal. Cette convention permettra à l'AF d'entretenir les fossés pour faciliter l'écoulement des eaux de pluie et de drainer.

*Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal, approuve cette convention.*

#### **6. Achat d'un terrain privé**

L'année dernière, la propriétaire de la parcelle AB 120 nous a proposé de nous céder celle-ci pour l'euro symbolique. Après s'être renseigné auprès du notaire, c'est à l'acquéreur de payer les frais notariés.

*Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition du terrain privé.*

#### **7. Vente d'un terrain communal**

La parcelle AC n°84 qui se situe Rue du Bout du Gué est communale. Elle jouxte la parcelle AC n°85, qui est privée. Afin de pouvoir rentrer chez eux, les propriétaires de la parcelle n°85 doivent passer sur la parcelle AC n°84. Considérant que ce terrain ne présente pas d'intérêt à être conservé dans le patrimoine de la commune, il est décidé de le vendre au propriétaire de la parcelle AC n°85.

Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

*Après en avoir délibéré à 9 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal donne son accord pour vendre la parcelle AC n°84.*

#### **8. Demande d'autorisation d'un food-truck**

Une demande d'un marchand ambulant de crêpes nous a été adressée pour s'installer le lundi sur notre commune. Le Conseil Municipal souhaite donner un avis favorable à cette demande.

*Après en avoir délibéré à 7 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal donne son accord pour que le food-truck s'installe le lundi soir sur la commune.*

#### **9. Convention d'utilisation de l'équipe verte**

Une nouvelle convention va être proposée au conseil communautaire concernant l'utilisation de l'équipe verte. Deux propositions sont faites :

- Poursuivre la mise à disposition de l'équipe verte auprès des communes. Chaque heure travaillée sera facturée 12 € TTC et chaque commune qui est habituellement consommatrice s'engage à faire appel à ce service.
- Ou soit les communes arrêtent la mise à disposition et ne feront appel à l'équipe verte qu'occasionnellement.

*Après en avoir parlé, le Conseil Municipal décide d'opter pour la deuxième option.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50 pour continuer avec les informations diverses.*

Date du prochain Conseil Municipal le 10 mars 2026

Le secrétaire de séance

Le Maire